

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 24 JANVIER 2023 à 20h00

Publication sous réserve de validation lors du prochain conseil municipal

Le Vingt Quatre janvier Deux Mille Vingt Trois à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique CANTIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique CANTIN, M. Christophe FURET, Mme Florence THISE, Mme Éliane SOREL, M. Jean-Claude VERNEAU, Mme Josiane PISON, M. Alain JOUSSE, Mme Catherine CAPLAIN, Mme Sylvie DUCHESNES, M. Philippe LANGELLO, M. Samuel HAMELIN, Mme Christelle HÉRIN, Mme Émeline BLIN, M. Florian LENOIR, M. Maxime BERNE, M. Nicolas FOUCAULT. Mme Sylvie LEFEUVRE (arrivée 20h40).

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ABSENTS : M. Yves SÉCHET qui donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Christelle TOUTAIN-YVARD qui donne pouvoir à M. Samuel HAMELIN.

Secrétaire de Séance : Mme Florence THISE

conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Nombre de Votants : 19

Nombre de procurations : 2

Le quorum est atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20h00. Mme Florence THISE est désignée secrétaire de séance.

Après accord des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu du Conseil municipal du 13 décembre 2022 est validé.

Après accord des membres du Conseil Municipal, une délibération est ajoutée à l'ordre du jour.

1^{ère} commission : FINANCES, URBANISME, AFFAIRES GÉNÉRALES

Rapporteur : Mme Véronique CANTIN

Démographie médicale

Suite au départ annoncé courant octobre du Dr Troboul au 1^{er} avril 2023, Mme le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'elle a pu échanger ce jour à 12h avec M. Stephan Domingo, Directeur de la délégation territoriale de la Sarthe de l'Agence Régionale de Santé pour l'alerter sur notre situation.

Mme le Maire a déjà rencontré les professionnels de santé de la maison médicale la Bazoge.

Une prise de contact avec les professionnels de santé de la maison médicale de Sainte-Jamme-sur-Sarthe sera effectuée dans les semaines à venir.

Une étude pour une cabine de téléconsultation va être menée. Mme le Maire rencontrera le 8 février prochain, l'entreprise MEDADOM référencée à l'Union des groupements d'achats publics (UGAP).

Mme le Maire rappelle que les deux infirmières sont installées dans le cabinet médical.

M. et Mme Breteau propriétaires du cabinet médical actuel ont fait connaître leurs intentions immobilières.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal de faire appel à une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser une estimation chiffrée de la remise aux normes du bâtiment et de son éventuelle extension.

Mme le Maire recevra très prochainement la liste à jour des internes en médecine générale sous contrat avec le CD72.

Point d'étape assainissement : Schéma directeur et DSP

Mme le maire relate aux membres du Conseil municipal les avancées sur les dossiers assainissement.

Dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur, le bureau d'étude IRH réalise un audit complet du réseau et de la station. Les relevés en période sèche sur la nappe haute et basse ont été effectués et devront être complétés en période humide.

La procédure de consultation pour la délégation de service public suit son cours. Des discussions sont en cours avec les candidats et les réponses définitives sont attendues pour le 2 février 2023. La commission DSP fixée le 02 mars 2023 devrait attribuer ce marché.

Mme le Maire rappelle que dans le cadre d'une délégation de service public, un Conseil municipal doit se réunir pour un objet unique et devrait avoir lieu le 21 mars 2023 à 19h30. Elle précise que la commission finances se réunira ce même jour à 20h.

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Délibération n°001

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivant ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 octobre 2020 fixant à compter du 1^{er} janvier 2021 les taux de taxe d'aménagement comme suit :

Zone AUA : 1%

Zone AUH : 3,5%

Autres zones : 2,5%

Mme le Maire rappelle que la taxe d'aménagement est applicable à toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments, dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De fixer à compter du 1^{er} janvier 2023 les taux de taxe d'aménagement comme suit :

Zone AUa et UA et UAa : 1%

Zone AUh : 3,5%

Autres zones : 2,5%

Article 2 : D'annexer pour information cette délibération au Plan Local d'Urbanisme.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Point sur les prochaines dates de conseils

Le conseil municipal prévu le mardi 28 février 2023 est reporté au jeudi 02 mars 2023 à 20h. Le conseil municipal se réunira pour le vote du budget le mardi 28 mars 2023.

Point administration générale

Mme le Maire rappelle que le changement de Trésorerie a eu lieu le 01 janvier 2023. Cette année sera une année d'ajustement.

Divers

Mme le Maire incite les membres du Conseil municipal à répondre au questionnaire en ligne « habitat favorable à la santé » afin de nourrir la réflexion du SCoT du Pays du Mans – www.paysdumans.fr –

2^{ème} commission : COMMUNICATION, ANIMATION, VIE LOCALE.

Rapporteur : M. Christophe FURET

Bilan des vœux

M. Christophe Furet dresse un bilan très positif des vœux de Mme le Maire. Il remercie l'ensemble des élus, des commerçants qui se sont mobilisés pour ce moment convivial. Il tient également à saluer le travail de Caroline.

Le bilan est positif, même si cette année on constate une fréquentation moins importante que les années précédentes.

Il pourrait être proposé à l'avenir d'envoyer une invitation aux jeunes de 18 ans comme c'est le cas dans certaines communes.

Il est suggéré de remettre en place l'accueil des nouveaux habitants qui n'a pas eu lieu depuis 3 ans.

Mme Sylvie LEFEUVRE intègre la séance du Conseil municipal à 20h40.

Neuille dans la Course

M. Furet présente l'organisation de Neuville dans la Course.

Dans le cadre de la semaine des 24 Heures du Mans, les communes de Neuville-sur-Sarthe, de Mulsanne, de Ruaudin, d'Arnage et de Saint-Saturnin célébreront le centenaire des 24 Heures du Mans

Une réunion des communes organisatrices a eu lieu ce jour à Neuville-sur-Sarthe. Chaque jour, une manifestation aura lieu dans une commune différente.

Les festivités débuteront le lundi 05 juin 2023 avec « Neuville dans la course » qui animera la commune, pour sa 5^e édition sur le thème des « Anglaises à l'honneur ».

Des obligations de vigilance doivent ainsi être mises en œuvre concernant le risque de flux important de véhicules.

M. Furet souligne que cette année la parade des pilotes aura lieu le vendredi 09 juin de 14h à 16h.

Il précise que la ville du Mans mettra à disposition un chalet place du jet d'eau, le lundi 29 mai entre 10h et 16h pour promouvoir la fête de Neuville, 5 à 10 voitures y seront exposées.

M. Furet convoquera la commission « Neuville dans la course » élargie à tous les élus. Elle se réunira le 07 février 2023 à 20h.

Il propose de balayer les évènements de l'année lors de cette commission.

3^{ème} commission : AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES, ENFANCE, JEUNESSE.

Rapporteur : Mme Florence THISE

Opération « argent de poche ».

Ce dispositif « argent de poche » pourrait être reconduit sur les vacances scolaires d'avril, sous réserve qu'un nombre suffisant de volontaires se manifeste pour encadrer les jeunes. A ce jour les dates ne sont pas définies.

Mme Thise fait appel à des volontaires pour encadrer les matinées.

Le thème reste à ce jour à déterminer.

La cabane.

La Maison des projets (MDP) a ouvert un nouveau lieu d'échange et de partage à destination des jeunes, ciblé plus spécifiquement sur le sud du territoire de la communauté de communes.

Il s'agit d'un lieu d'expérimentation d'accueil d'enfants du CM2 jusqu'à 16 ans. Ce projet est expérimenté de janvier à juin 2023.

Cet espace est ouvert 3 mercredis par mois L'ouverture de ce dispositif a débuté le mercredi 18 janvier à la Maisons des loisirs de Neuville.

Centenaire des 24h du Mans.

Mme Thise propose d'associer les enfants de l'école à cet évènement « Neuville dans la course ». Elle suggère d'organiser un concours de dessins pour les enfants des petites et moyennes sections et un quiz pour les plus grands Une exposition de ces dessins pourrait être mise à l'honneur dans ce cadre.

Durant la semaine des 24h un repas à thème « britannique » sera proposé au restaurant scolaire.

Éco délégués.

Une réunion des éco délégués a eu lieu mardi 23 janvier dernier lors de laquelle a été rappelé le rôle de l'éco délégué.

Mme Thise présente les différents projets en cours :

- Projet « rivière sans plastique » qui se déroulera samedi 28 janvier à 14h plage du Vieux Moulin.
- Projet gestion déchets alimentaires avec le Pays du Mans.

4^{ème} commission : VOIRIE – ESPACES VERTS – ENVIRONNEMENT.

Rapporteur : M. Yves SECHET

En l'absence de M. Yves SECHET, Mme le Maire rapporte les actualités de la commission.

Actualités chantier rue du stade.

Mme le Maire présente l'avancée des travaux de la rue du stade. La fin des travaux est programmée à fin février.

La réfection des luminaires de la Frilouse sera effectuée dans les semaines à venir.

Mme Le Maire propose de fixer la date de l'inauguration de la rue du stade. Celle-ci n'est pas encore déterminée à ce jour, peut être en septembre.

Distribution des sacs poubelles

La distribution des sacs poubelles s'est bien déroulée. 1 rouleau complet de sacs jaunes a été distribué aux habitants demandeurs de ces compléments aux conteneurs conformément aux consignes de la Communauté de communes.

5^{ème} commission : SPORTS – BÂTIMENTS - CIMETIÈRE.

Rapporteur : Mme Sylvie LEFEUVRE

Actualités chantier mairie.

Mme le Maire rappelle que les réserves sur l'aménagements extérieurs ne sont pas levées. Les aménagements extérieurs sont toujours en cours de finalisation. De nouvelles interventions ont été réalisées mais des imperfections persistent et la mairie n'a pas souhaité réceptionner la fin des travaux.

Actualités chantier périscolaire.

Mme Émeline BLIN présente le projet de restructuration de l'accueil périscolaire. Les facteurs de la luminosité et d'acoustique ont été privilégiés pour favoriser le confort des enfants et du personnel.

Elle précise que les travaux de démontage ont été réalisés en régie par le service technique, ce qui a permis de réduire le budget et ainsi dégager un budget supplémentaire pour réaliser des travaux d'isolation sur l'ensemble du bâtiment.

Le budget prévisionnel de ce projet était fixé à 169 000€ HT

Le prix des travaux s'élève à 234 400€ soit un écart de 16%, en partie lié à la hausse des prix, dont les effets commencent à se faire ressentir sur les marchés.

La remise des offres a été faite le 10 janvier 2023. Une première réunion de lancement aura lieu fin février 2023.

ATTRIBUTION LOTS 1 à 6 Restructuration accueil Périscolaire

Délibération n°002

Mme le Maire rappelle que dans le cadre de la réhabilitation du périscolaire un marché a été publié sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Cette consultation a été lancée le 28/11/22 pour une remise des offres fixée au 10/01/23 à 12H00.
La consultation comprenait 6 lots.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, il est proposé de retenir les prestataires suivants.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'attribuer les lots n°1 à 6 selon le tableau suivant :

		Entreprise retenue	Montant TTC en €
Lot 1	GROS ŒUVRE	CHOISNET BARDOU	44 064,72 €
Lot 2	MENUISERIE ALUMINIUM EXTERIEURE	GUSTAVE GUYON	12.528,00 €
Lot 3	PLATRERIE / FAUX PLAFOND / SOL / PEINTURE	BOULFRAY	59 755,27 € + option isolation 6 046.49 €
Lot 4	CARRELAGE FAIENCE	BLONDEAU	12 329,04 €
Lot 5	PLOMBERIE / VENTILATION / ELECTRICITE	CLIM MA	50 613,75 €
Lot 6	MENUISERIES BOIS / AGENCEMENT MOBILIER	CHANOINE	55 118,37 €

Article 2 : D'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces travaux.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Travaux bâtiments

Mme Sylvie LEFEUVRE souligne que des travaux électriques de mise en conformité, notamment au niveau des blocs sécurité sont à réaliser sur tout le patrimoine communal. Le devis s'élève à 4 675€.
Au sein des vestiaires, elle signale des fuites au niveau des douches, des travaux sont à prévoir.

Forum des associations

Le forum des associations de la Communauté de communes aura lieu le 09 septembre 2023 sur le même format que l'année dernière à Sainte Jamme-sur-Sarthe.
Cette manifestation aura lieu le 10 septembre 2023 à Neuville-sur-Sarthe afin de maintenir une proximité pour ses habitants.

Parcours JO terre de jeux 2024

Mme Sylvie LEFEUVRE encourage les associations à s'inscrire dans la démarche quel que soit l'évènement sportif, auprès de l'accueil de la mairie.

Guide des associations édité par la Communauté de communes

Ce guide n'est plus toujours d'actualité, il convient de prévenir les présidents d'associations afin qu'ils se rapprochent de la Communauté de communes pour mettre à jour leurs informations.

Actualités de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe

M. Samuel HAMELIN présente les actualités de la Communauté de communes.

Cours de tennis de Neuville

M. Samuel HAMELIN fait remonter des mécontentements concernant l'entretien des cours de tennis.
Il signale que le Président de la Communauté de communes est favorable à ce que la commune de Neuville participe aux travaux d'entretien.
Il propose de voir ce que la commune peut faire en régie pour l'entretien du terrain de tennis. Cette prestation communale sera refacturée à la Communauté de communes.

Actualités en cours

Lors des vœux, David Chollet Président de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe a annoncé l'arrivée prochaine de deux entreprises sur le territoire :

- L'entreprise de maroquinerie de luxe TOLOMEI sur la zone d'activités de Joué-l'Abbé fin décembre 2024

A terme ce site pourrait générer l'embauche de près de 250 salariés.

- L'entreprise TREMBLAYE. Une réflexion est en cours sur l'extension de la zone « Le Chêne Rond » sur la commune de la Bazoge.

Agenda : le 12 avril 2023, rencontre de tous les élus communautaires et municipaux à 18h30

+++++

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h35.